



## **RETRAIT DE LA REFORME MACRON Pas touche à notre caisse de retraite !**

Nous, salariés du Notariat, sommes fermement opposés à cette réforme qui n'est, ni juste, ni équitable mais qui aura pour conséquence la baisse du montant des pensions car celles-ci seront calculées sur toute la carrière soit une diminution très nette de ces dernières, de l'ordre de 25 %.

Actuellement, le montant des pensions à venir des salariés du notariat se base sur le salaire annuel moyen des 10 meilleures années avec un taux maximum de pension fixé à 75 % (pour une carrière complète).

En plus de la baisse de nos pensions, repousser l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans ne va pas améliorer les conditions de travail au sein des études et va pénaliser les femmes lesquelles représentent 88 % de l'effectif dans la branche.

**Nous allons devoir travailler plus longtemps et plus durement sans pour autant avoir la moindre assurance d'avoir une meilleure retraite !**

Nous ne méritons pas cette régression sociale, notre régime n'est pas déficitaire et ne fait l'objet d'aucune subvention d'équilibre provenant, soit du Régime général de Sécurité sociale, soit du budget de l'Etat.

Nous avons fait et faisons encore des efforts – pour ne pas dire des sacrifices - pour conserver cet équilibre depuis la création de notre régime (augmentations de nos cotisations « salariales et patronales » - absence de plafond pour le calcul des cotisations - prise en compte de la totalité du salaire, des primes - cofinancement par une cotisation de 4 % sur tous les honoraires et émoluments etc.).

Notre régime est excédentaire et il a prouvé sa fiabilité et sa résilience face aux nombreuses crises économiques et immobilières que le notariat a traversées.

Il n'a jamais fait appel à des subventions d'équilibre depuis sa création il y a 85 ans et a participé à la solidarité nationale par le biais des diverses compensations, dont certaines éteintes à ce jour.

L'opposition à cette réforme s'est traduite notamment par une manifestation de masse de l'ensemble des salariés le 19 janvier 2023 : nous restons mobilisés et demandons le retrait du projet de loi.

Nous ne sommes pas la génération qui acceptera la « casse » de la CRPCEN !

Pourquoi vouloir « démanteler » un régime financièrement autonome et parfaitement justifié à l'égard de ceux qui y sont soumis ?

**Télécharger nos affiches CGT NOTARIAT :**

**Non à la retraite à 64 ans !**

<https://www.soc-etudes.cgt.fr/nos-outils/bibliotheque-syndicale/affiches-syndicales/notariat-non-a-la-retraite-a-64-ans/>

**Pas touche à ma caisse de retraite !**

<https://www.soc-etudes.cgt.fr/category/nos-outils/bibliotheque-syndicale/affiches-syndicales/>

